

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UNE ÉQUIPE ÉVOLUANT DANS UN RÉSEAU HORS DE SA RÉGION

IDENTIFICATION ÉCOLE ET RÉGION DEMANDERESSES :

Région de :	
École :	
Nom du directeur de l'école :	
Sport :	
Niveau :	
Signature du directeur du RSEQ :	
Date :	

IDENTIFICATION RÉGION D'ACCUEIL :

« Je confirme l'acceptation de l'école identifiée ci-haut à évoluer dans notre région conformément aux modalités décrites à l'article 6 des règlements du secteur scolaire ».

RSEQ de :	
Signature du directeur du RSEQ :	
Date :	

ADMISSIBILITÉ D'UNE ÉQUIPE

6.1 Admissibilité des équipes

- 6.1.1 Seule l'équipe reconnue par son école peut être reconnue par son IR du RSEQ et conséquemment, être admissible aux programmes et événements du RSEQ et des IR du RSEQ.
- 6.1.2 Pour les divisions D3 et D4 : afin de pouvoir évoluer dans une région autre que son IR du RSEQ, une équipe doit obtenir la permission écrite de celle-ci avant de s'inscrire auprès d'une autre IR du RSEQ.

Dans ces cas précis, l'équipe est tenue de respecter la réglementation de la région d'accueil sans que l'école ou son IR du RSEQ d'appartenance ait un droit de regard sur le fonctionnement. Toutefois, cette équipe de D3 doit représenter son instance régionale du RSEQ d'appartenance à l'événement provincial scolaire.

Toute IR du RSEQ qui accepte une équipe non reconnue ou sans autorisation préalable se voit imposer une amende de 1 000\$ par l'IR du RSEQ lésée.